



40^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPIC 5 juin 2010 à Bruxelles

Bénéficiaires présents	34
Procurations distribuées	163
Procurations non attribuées	9

40^e ANNIVERSAIRE DE LA CPIC

La 40^e Assemblée Générale de la CPIC a été marquée par le 40^e anniversaire de la fondation de la CPIC. A cette occasion, la secrétaire du Conseil de Fondation, Madame Agnès PERROT, a prononcé un discours sur l'histoire de la Caisse depuis ses débuts à ce jour dont la teneur sera bientôt accessible sur le site de la CPIC : www.cpic.ch.

RAPPORT ADMINISTRATIF 2009

Il s'agit du premier rapport administratif établi en euro suite au passage à cette monnaie de référence au 1^{er} janvier 2009.

RENTES PARTIELLES

Dès le 1^{er} janvier 2010, il sera possible de souscrire à une rente partielle tout en restant bénéficiaire actif de la CPIC.

Cette option s'adresse aux bénéficiaires dont l'âge se situe entre 60 et 70 ans qui souhaitent bénéficier d'une rente tout en continuant à exercer une activité professionnelle réduite.

La rente doit porter sur un montant minimum de 30% et maximum de 50% du capital détenu.

AMENDEMENTS AUX STATUTS

L'Assemblée a accepté trois amendements. Le premier est celui proposé à l'art. 1 des Statuts permettant à l'Autorité suisse de surveillance de tenir compte des particularités juridiques de la CPIC. Le deuxième est celui portant sur les art. 8 et 12 des Statuts introduisant la possibilité d'une rente partielle avant la sortie obligatoire de la CPIC. Le troisième est celui relatif à l'art. 10 des Statuts clarifiant la procédure de sortie avant l'âge terme.

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT

L'Assemblée a adopté deux amendements : celui de l'art.1 du Règlement, pendant de l'art.1 des Statuts et celui de l'art. 10 du Règlement, complément de l'art. 10 des Statuts.

ÉLECTION

L'Assemblée a réélu son Vice-Président, Daniel ANDRÉ, pour un nouveau mandat de trois ans.

RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES

- si vous changez d'adresse ou de nom, n'oubliez pas d'en informer le secrétariat
- pensez à actualiser, si nécessaire, vos clauses bénéficiaires